



► **Communiqué de presse**

## **CANICULE : SOYONS COHERENTS**

Le **SNALC** accueille favorablement la décision de reporter les épreuves écrites du diplôme national du Brevet. La solution retenue de les repousser lundi et mardi est certes imparfaite, mais tenir les épreuves les jours prévus aurait été faire preuve d'inconscience.

Le **SNALC** s'inquiète en revanche des conditions de travail des collègues qui font passer des épreuves orales du baccalauréat cette semaine. Il invite les collègues à utiliser le préavis de grève qui couvre la période. Pour celles et ceux qui ne feront pas grève, faites constater la température de votre salle, exigez de quoi vous rafraîchir et remplissez le registre santé et sécurité au travail (RSST) de l'établissement dans lequel vous vous trouvez. L'utilisation du droit de retrait est complexe, ici ; préférez la grève, qui ne souffre aucune contestation.

Le **SNALC** demande que les décisions de fermeture d'écoles et d'établissements soient assumées par l'institution, et non de la responsabilité de chaque chef d'établissement, directeur ou IEN. C'est au DASEN, voire au recteur, de fermer les écoles et établissements d'une circonscription, d'un bassin, d'un département, voire de l'académie entière.

Enfin, le **SNALC** rappelle que son préavis de grève ainsi que de nombreux autres couvrent les nouvelles dates de surveillances et corrections du DNB. Il invite là aussi les collègues à se saisir de cette opportunité pour revendiquer une hausse significative des rémunérations, le retrait des réformes des lycées, de la loi Blanquer et du projet de loi « fonction publique », ainsi que la fin de la saignée des postes dans le second degré.

Paris, 25 juin 2019

Contact :

Jean-Rémi GIRARD : président du SNALC, [girardsnalc@yahoo.fr](mailto:girardsnalc@yahoo.fr)